

**COMMUNE DE  
FAUMONT**

Département du Nord

Arrondissement de Douai

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91  
Fax : 03.20.61.91.99**Arrêté du Maire****Objet : Arrêté interdiction de circulation – stationnement  
722, rue du Debout du 18/11/20 au 19/11/20**

Le Maire de la commune de FAUMONT,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'arrêté 2020-11-1 du 05/11/2020

Vu la demande en date du 09/11/2020 demandant le report du tournage du 18/11/20 au 19/11/2020 d'une série télé intitulée « Stalk » de la production Silex films (8, impasse DRUINOT à 75012 Paris) rue du Debout à Faumont à proximité du n° 722.

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules et aux piétons.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique .

**ARRÊTÉ :****Article 1.** La circulation des véhicules sera interdite par intermittence pendant le tournage, l'installation des véhicules et les prises de vue du 18/11/2020 à 17 h 00 au 19/11/2020 à 18 h 30 à proximité du N° 722 rue du debout à FAUMONT.**Article 2.** Le stationnement sera interdit de part et d'autre du n° 722 rue du debout du 18/11/2020 à 17 h 00 au 19/11/2020 à 18 h 30 . Ces dispositions seront applicables et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur. **Seuls les véhicules de la production seront autorisés.****Article 3.** Lors du tournage, la pose de panneaux de signalisation réglementaires sera effectuée par la production Silex films (8, impasse DRUINOT à 75012 Paris). La régulation de la circulation se fera par la production Silex films (8, impasse DRUINOT à 75012 Paris).**Article 4.** Les présentes dispositions entreront en vigueur dès la pose du matériel de signalisation qui sera à la charge de la production Silex Films (8, impasse DRUINOT à 75012 Paris).**Article 5.** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.**Article 6-** Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- ⇒ M. le Commandant, Brigade de gendarmerie d'Orchies.
- ⇒ M. DE RIEVIÈRE Laurent, responsable des services techniques de la commune de Faumont.
- ⇒ Mme Sarah KADA, Régisseuse Adjointe de la production Silex Films (8, impasse DRUINOT à 75012 Paris).

FAIT à FAUMONT, le 09 novembre 2020.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

Pour le Maire  
Par délégué  
M. BRUNAUX Jean-Pierre  
Adjoint à l'urbanisme  
et à l'environnement